



Faktenblatt – Feuille d'information – Scheda informativa

Berne, 30 mars 2010

Destination Saint-Gall

Le Tribunal administratif fédéral a entamé son activité au début de l'année 2007 sur deux sites provisoires à Berne et à Zollikofen. C'est en 2012 qu'aura lieu le déménagement sur le site définitif du tribunal à Saint-Gall, où le futur bâtiment est en cours de construction. La présente feuille d'information renseigne sur la naissance du tribunal, le nouveau bâtiment et les défis que représente le déménagement de l'institution en Suisse orientale.

En mars 2000, une vaste réforme de la justice a été décidée en votation populaire. L'élément essentiel de cette réforme était la création de deux nouveaux tribunaux fédéraux de première instance, le Tribunal pénal fédéral et le Tribunal administratif fédéral (TAF), avec deux objectifs. D'une part, la possibilité de faire examiner par un tribunal indépendant toute décision rendue par une autorité fédérale. D'autre part, la mise en place de tribunaux en tant qu'instances inférieures au Tribunal fédéral, autorité judiciaire suprême de la Confédération.

Le Tribunal administratif fédéral connaît des recours contre des décisions rendues par une autorité fédérale et, dans certains domaines, par des autorités cantonales. En outre, il statue en première instance dans les procédures par voie d'action. Lorsque le Tribunal administratif fédéral ne statue pas en dernière instance, ses arrêts sont susceptibles de recours au Tribunal fédéral, sis à Lausanne et Lucerne. Le Tribunal administratif fédéral est composé de cinq Cours et d'un Secrétariat général. Avec ses 70 juges et 300 collaborateurs, il est le plus grand tribunal en Suisse. Il rend plus de 9000 arrêts par an.

Le TAF a remplacé plus de 30 commissions fédérales et plusieurs services départementaux de recours, qui ont été en activité jusqu'à fin 2006 et ont siégé pour la plupart à Berne et alentours. Il a donc semblé évident de désigner Berne et Zollikofen comme siège provisoire du nouveau tribunal, qui fonctionne depuis début 2007.

Le choix de Saint-Gall comme siège du tribunal

Après des évaluations approfondies et de longues discussions politiques, les Chambres fédérales ont décidé au mois de juin 2002 de désigner Saint-Gall comme siège du Tribunal administratif fédéral et Bellinzzone comme siège du Tribunal pénal fédéral. Initialement prévu pour mi-2010, le déménagement en Suisse orientale se déroulera en 2012.

Le nouveau bâtiment du tribunal

En août 2004, la Confédération et le canton de Saint-Gall ont conclu une convention relative au nouvel édifice du tribunal. Le canton de Saint-Gall a procédé sur mandat de la Confédération à l'organisation d'un concours d'architecture concernant un palais de justice (et une cité résidentielle) sur le terrain dénommé « *Chrüzacker* ». Ce concours a suscité un très grand intérêt en Suisse comme à l'étranger, notamment parce que la construction d'un palais de justice de cette taille est non seulement un véritable défi technique, mais aussi une occasion rare pour le lauréat d'associer son nom à un projet prestigieux.

Fin 2006, le projet « *Auf Rosen gebettet* » (Sur un lit de roses) de l'agence d'architectes Stauer&Hasler à Frauenfeld a été primé parmi quelque 200 projets au total. Un bâtiment de douze étages accueillera les cinq cours du tribunal avec les bureaux des juges et des greffiers. D'une hauteur de trois étages, le socle du bâtiment hébergera l'administration du tribunal, la bibliothèque centrale ainsi que la cafétéria. Les salles d'audience seront construites dans l'aile du bâtiment. La pose de la première pierre a eu lieu pendant l'été 2008.

Le montant total de l'investissement (mobilier compris) s'élève à quelque 110 millions de francs. La Confédération s'est engagée à devenir propriétaire du bâtiment à la place du canton de Saint-Gall à l'issue d'une période de location de 50 ans.

Il est possible de suivre l'évolution des travaux au quotidien en se connectant à une webcam: <http://www.schefer-it.ch/bvg-webcam/bvg-cam1/>.

Les défis du déménagement

Le déménagement du TAF à Saint-Gall se déroulera au premier semestre 2012. Les préparatifs sont toutefois en cours depuis que le tribunal a commencé à fonctionner. Certains des plans définis en vue d'un déménagement réussi sont actuellement mis en oeuvre, dont celui de fidélisation et de recrutement du personnel.

Le TAF accorde une grande importance à ce que de nombreux juges et greffiers restent en poste au tribunal après le déménagement. Cela est très important parce que le TAF souhaite s'appuyer sur leurs compétences et sur l'expérience précieuse qu'ils ont acquise au cours des premières années. Dans la perspective du déménagement, la fidélisation du personnel est un véritable défi car de nombreuses personnes actuellement en poste résident à Berne ou dans sa périphérie ainsi qu'en Romandie.

Diverses mesures ainsi que des informations communiquées à temps et régulièrement devraient faciliter le déménagement à Saint-Gall et inciter aussi celles et ceux qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas changer de lieu de résidence à poursuivre leur travail au TAF. Les préparatifs du déménagement sont accomplis par le TAF conjointement avec les cantons de Suisse orientale, la ville de Saint-Gall et l'organisme local de promotion économique.

Renseignements complémentaires:

Andrea Arcidiacono, responsable des relations avec les médias, Schwarztorstrasse 59, 3000 Bern, Tél: 058 705 29 86; Mobile: 079 619 04 83,
andrea.arcidiacono@bvger.admin.ch